

APPEL A COMMUNICATION

Thème : « Hériter »

Colloque annuel de la faculté DEGSP de l'Université Catholique de l'Ouest

La **Faculté Droit, Economie-Gestion, Science politique** de l'Université Catholique de l'Ouest organise son premier colloque annuel sur le campus de Niort, le 3 et 4 avril 2025. Cette manifestation scientifique intrafacultaire entend croiser les regards des politistes, juristes, économistes et gestionnaires autour d'objets communs. Pour son moment inaugural, ce colloque portera ainsi sur le thème « **Hériter** ».

L'héritage constitue en effet à la fois un acte juridique, puisque le droit en définit les modalités et les conditions pour ce qui concerne la propriété : le code civil organise ainsi les règles de dévolution des successions. L'héritage constitue aussi, bien évidemment, un acte économique, dans la mesure où il met en jeu la question de la transmission du patrimoine matériel et des richesses. Les économistes, en particulier depuis le XIX^{ème} siècle, se sont ainsi penchés, par exemple, sur la question de la légitimité de l'héritage ou encore celle de sa taxation. Enfin, l'héritage constitue également un acte politique, puisqu'il met en jeu les liens et les rapports entre les différentes générations. A l'heure de l'anthropocène, il n'est ainsi pas rare d'entendre parler de « l'héritage » que les générations présentes laisseront aux suivantes. L'héritage, autrement dit, met en scène la solidarité, au sens propre du terme, des rapports sociaux et pose l'inscription dans le temps de l'ordre politique.

Si le thème de ce colloque privilégie le terme « hériter » à celui d'« héritage », c'est qu'il entend moins se pencher sur l'objet que sur l'acte en lui-même. L'imaginaire qui entoure l'héritage est souvent associé à la mort (*« Les successions s'ouvrent par la mort, au dernier domicile du défunt »*, article 720 du code civil) ou aux sécheresses bureaucratiques ; pourtant, nous pensons qu'il constitue, bien au contraire, une ressource féconde et vivante pour penser la question du bien commun.

Ce colloque entend ainsi interroger le sens de ce que signifie « hériter ». A cette fin, il pourra tenter de répondre aux questions suivantes – lesquelles ne sont bien sûr pas exhaustives :

- De quoi héritons-nous quand nous héritons ? Davantage qu'un patrimoine matériel, les successions mettent en jeu un geste (un don, contraint, intéressé ou désintéressé), une norme sociale (quid des autres formes d'héritage que celle de la "descendance familiale" consacrée dans nos sociétés occidentales) ou juridique. Plus largement, hériter impose un passé dans le présent ; or, ce passé interroge : quel est-il ?
- Comment composer avec l'héritage ? Qu'en faire ? A l'image d'Hannah Arendt faisant sienne la formule de René Char, "*Notre héritage n'est précédé d'aucun testament*", il est des héritages compliqués à assumer – parce que trop "lourds" ou parce que le sens en a disparu. Cette "complication" posée par l'héritage amène par ailleurs une question subsidiaire : peut-on refuser un héritage ? Le droit civil autorise la renonciation à une succession ; mais ce refus ouvre déjà, en lui-même, une forme d'héritage.
- L'héritage est-il nécessairement juste ? Au XIX^{ème} siècle, les saint-simoniens entendaient abroger les successions héréditaires, au motif qu'elles étaient contraires à la seule véritable justice qui soit : la justice méritocratique. Ainsi, l'héritage s'inscrit-il au croisement de différentes conceptions de la justice et du bien commun, lesquelles peuvent être opposées.
- De quelles manières l'héritage forme-t-il nos territoires ? De quoi héritons nous collectivement ? Qu'il s'agisse du découpage administratif du territoire français, du patrimoine immatériel ou bien matériel, de l'histoire industrielle, artisanale, économique ou agricole de chaque région, hériter constitue autant une source de développement pour les territoires que cela représente une contrainte pesante dans toute perspective de changement.
- Si le verbe « hériter » ne semble considérer qu'un pôle de la relation, celui de ceux qui héritent, il importe aussi d'envisager celui de ceux qui décident, ou non, de transmettre. L'acte de transmettre engage, en effet, une réflexion propre. A cette fin, il sera possible d'étudier les débats, politiques, juridiques et économiques, autour de la légitimité et de la pertinence de la réserve héréditaire ou des dons philanthropiques.

Les réflexions n'entendent pas se focaliser sur une question ou un domaine particulier, mais bien creuser les sens de l'acte « d'hériter » par la diversité des perspectives sur le sujet. Une publication des actes du colloque est prévue, aussi demandons-nous aux participants de prévoir la rédaction de leur communication.

Modalités de soumission des propositions de communication :

Merci de nous faire parvenir un résumé de votre communication (maximum 500 mots) ainsi qu'un titre aux adresses mails d'Erwan Moussault (emoussault@uco.fr) et de Clément Rodier (crodier@uco.fr) **avant le 15 décembre 2024**. La proposition de communication peut inclure un document de travail.

Calendrier :

Date limite d'envoi des propositions de communication : 15 décembre 2024

Sélection des communications : 31 janvier 2025

Colloque : 3 et 4 avril 2025.

Comité d'organisation :

Erwan Moussault, maître de conférences en économie à l'UCO Niort, membre de l'équipe recherche EGEI (UCO) et chercheur associé au THEMA, CY Cergy Paris Université.

Clément Rodier, maître de conférences en science politique à l'UCO Niort, membre de l'équipe de recherche SERP (UCO) et chercheur associé à l'Institut de Recherche Montesquieu de l'Université de Bordeaux.

Comité scientifique :

François Garde, professeur émérite en économie à Paris School of Economics, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Karl-Friedrich Israel, maître de conférences en économie à l'UCO Angers (HDR), membre de l'équipe recherche EGEI (UCO) et chercheur associé au GRANEM (Angers université) et au Liberales Institut, Zurich, Suisse.

Erwan Moussault, maître de conférences en économie à l'UCO Niort, membre de l'équipe recherche EGEI (UCO) et chercheur associé au THEMA, CY Cergy Paris Université.

Olga Peniaz, maître de conférences en économie à l'UCO Angers, membre de l'équipe recherche EGEI (UCO).

Koffi Selom Agbokanzo, maître de conférences en gestion à l'UCO Nantes, coordinateur de l'équipe de recherche EGEI (UCO), chercheur externe au laboratoire LEMNA (Nantes université).

Manuelle Aquilina, maître de conférences en histoire contemporaine à l'UCO BS, vice-doyenne en charge de la recherche de la faculté DEGSP, membre de l'équipe recherche EGEI (UCO) et membre du laboratoire (UBS-UBO).

Henri Conte, maître de conférences en droit privé à l'UCO Angers, coordinateur de l'équipe de recherche CREDO (UCO), chercheur associé au laboratoire de l'Institut de droit privé (UT1 Capitole).

Marc Dupré, maître de conférences en droit privé, Doyen de la faculté DEGSP, membre de l'équipe de recherche CREDO (UCO), chercheur associé au Centre Jean Bodin (UA) et à l'IEJUC (Université Toulouse Capitole).

Giulio De Ligio, maître de conférences en science politique, coordinateur de l'équipe de recherche SERP (UCO), chercheur associé au Centre Maurice Hauriou (Université de Paris) et au CESPREA (EHESS, Paris).

Clément Rodier, maître de conférences en science politique à l'UCO Niort, membre de l'équipe de recherche SERP (UCO) et chercheur associé à l'Institut de Recherche Montesquieu de l'Université de Bordeaux.